



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET



Préfecture
Direction des Sécurités
Bureau de la Protection et
de la Défense Civiles

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME ROULLEAU
TÉLÉPHONE : 02.38.81.40.13
COURRIEL : marie-pascale.roulleau@loiret.gouv.fr
BOITE FONCTIONNELLE : pref-defense-protection-civile@loiret.gouv.fr
RÉFÉRENCE : L/

Le secrétaire général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département du Loiret

à

M. le Maire de PANNES
250 rue Marcel Donette
45700 PANNES

ENVOI RECOMMANDÉ AVEC AR

ORLÉANS, LE 09 AOUT 2019

OBJET : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - **Sécheresse 2018**

PJ : 3

Je vous informe qu'à la suite de la commission interministérielle du 9 juillet 2019, relative aux dégâts non assurables causés par les catastrophes naturelles, les ministres ont, au vu de votre demande prononcé :

UNE DECISION FAVORABLE

de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018

Cette décision a été prise par arrêté du 16 juillet 2019 (référéncé NOR : INTE1920338A), publié au Journal officiel du 09 août 2019.

En effet, il est ressorti des données recueillies par le BRGM que la présence de sols sensibles à l'aléa sécheresse et réhydratation des argiles est avérée sur 98,91 % du territoire de votre commune.

De plus, au regard des données recueillies par Météo-France dans son rapport du 13 mai 2019, relatives au niveau d'humidité des sols superficiels, le caractère anormal de la sécheresse a été démontré pour cette période sur le territoire de votre commune.

Vous trouverez joints à ce courrier :

- la fiche de notification des motivations de la décision ministérielle,
- l'extrait cartographique correspondant au maillage de votre commune,
- la notice explicative.

Le secrétaire général chargé de l'administration
de l'État dans le département du Loiret


Stéphane BRUNOT